



# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/06/2026

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 17

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

29/05/2026

Date d'affichage

29/05/2026

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-six, le trois juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique.

### Etaient présents :

Mme ARRIBE Isabelle, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Philippe, M. CHABROUT Guy, M. DEQUIDT Alain, M. DUBOURTHOUMIEU Joël, M. DUPREY Pascal, Mme FITAS Isabelle, Mme GOUAILLARD Martine, M. LARRAS Henri, Mme LEURIDAN Corinne, Mme MAURIN Marina, M. MILANI Stéphane, Mme TISIOT Marie-Antoinette, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLACAMPA Martine

### Procuration(s) :

Mme BRUMAUD Véronique donne pouvoir à Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, M. CHANGEAT Yves donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Daniel, Mme LAMBLIN Mélie donne pouvoir à Mme VILLACAMPA Martine, Mme LEMAGNEN Elianne donne pouvoir à Mme TISIOT Marie-Antoinette, M. ROCCA Enzo donne pouvoir à Mme LEURIDAN Corinne, Mme WEISS Myriam donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme BRUMAUD Véronique, M. CHANGEAT Yves, Mme LAMBLIN Mélie, Mme LEMAGNEN Elianne, M. ROCCA Enzo, Mme WEISS Myriam

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LEURIDAN Corinne

Numéro interne de l'acte : DEL\_2026\_043

**Objet : CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A LA MAISON CARREE POUR LA PERIODE ESTIVALE**

Madame la Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'agent polyvalent du Patrimoine pour assurer l'accueil de la Maison carrée, la surveillance de l'exposition, les visites guidées et la régie.

- L'emploi d'agent polyvalent du patrimoine serait créé pour la période du 30/06/2026 au 31/08/2026.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice majoré 368.

**CECI ETANT EXPOSE,**

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 27 mai 2026,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** la création à compter du 30/06/2026 et jusqu'au 31/08/2026 d'un emploi non permanent à temps complet d'agent polyvalent du patrimoine ;

Cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice majoré 368 ;

**AUTORISE** la Maire à signer le contrat de travail correspondant ;

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à NAY  
Le Maire,  
Monique TRIEP-CAPDEVILLE  
*Signé MTC*